Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241112-D2024-200-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2024
Publication : 12/11/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

DÉCISION

CONCLUSION DU MARCHE N°2024/44 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ETANCHEITE DU CHATEAU D'EAU DE CRECY-COUVE

1.1 Marchés publics

GS/DI/CM/DJ/CN/CP
N°D2024-200

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1,*
***Vu** le 7b° de la délibération n°CC2023-078 du Conseil communautaire du 22 mai 202 portant modification de la délégation accordée au Président en matière de commande publique et autorisant le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 € HT,*
***Vu** l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 15ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*
***Vu** le rapport d'analyse des offres,*
***Vu** l'avis favorable de la Commission des marchés à procédure adaptée (CoMAPA) du 14 octobre 2024,*
***Vu** le projet de contrat,*

Considérant qu'il a été constaté une fuite importante du drain du château d'eau de Crécy-Couvé,
Considérant qu'après investigation, il a été constaté que le revêtement intérieur est fissuré et détendu sur tout le pourtour de la tourelle,
Considérant que pour résoudre ces problématiques, une consultation a été engagée le 11 juin 2024, afin de conclure un marché de travaux de réhabilitation de l'étanchéité du château d'eau de Crécy-Couvé,
Considérant que compte tenu du montant maximum envisagé inférieur à 5 538 000,00 € HT celle-ci a pris la forme d'une procédure adaptée ouverte,
Considérant qu'après analyse des offres conformément aux critères annoncés dans le règlement de la consultation, la Commission des marchés à procédure adaptée réunie le 14 octobre 2024 a émis un avis favorable pour l'attribution du marché n°2024/44 relatif aux travaux de réhabilitation de l'étanchéité du château d'eau de Crécy-Couvé, à la société RESINA SA, pour son offre de base, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse,

4 rue de Châteaudun ▪ BP 20159 ▪ 28103 DREUX cedex
Tél. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché n°2024/44 relatif aux travaux de réhabilitation de l'étanchéité du château d'eau de Crécy-Couvé, avec la société RESINA SA pour un montant global et forfaitaire de 69 554,58 € HT et une durée de trois (3) mois comprenant un (1) mois de préparation et deux (2) mois de travaux.

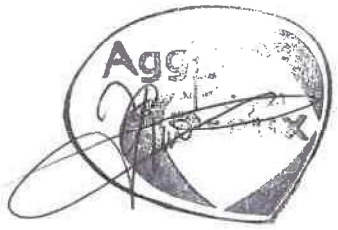
ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société RESINA SA.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 12 novembre 2024

Gérard SOURISSEAU
Le Président de la Communauté
d'agglomération du Pays de Dreux



Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 12 novembre 2024